PE19-EXPORT CONTROL : ÉLABORER UN PLAN DE CONFORMITÉ INTERNE

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne ayant à gérer de la conformité commerciale au sein d'une structure PME/ETI ou bien responsable de service d'entreprises plus dimensionnées

Objectifs pédagogiques

À l'issue du module, les participants seront capables de :

- identifier les forces et les faiblesses des processus actuels de l'entreprise ;
- structurer le processus interne de conformité.

Description

Identification des partenaires logistiques et commerciaux

- Screening
- End User Certificates

Prise des commandes (vente / SAV / Achats)

- Intégration du contrôle export dans les phases commerciales
- Workflow de validation CE

Classement des produits

- Supervision du processus de classement
- Relations avec l'Administration
- Mise en place de preuves de classement

Identification des partenaires logistiques et commerciaux

- Screening
- End User Certificates

Prise des commandes (vente / SAV / Achats)

- Intégration du contrôle export dans les phases commerciales
- Workflow de validation CE

Classement des produits

- Supervision du processus de classement
- Relations avec l'Administration
- Mise en place de preuves de classement

Prérequis

Aucun prérequis.
Préconisations : Avoir suivi un module sur la réglementation Export Control ou avoir des connaissances générales sur le contrôle des exportations et la conformité.
L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.

Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)

Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.

Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.